

Rapport d'activités 2021



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE MELLOIS EN POITOU

Mars 2023
Melle



1 Historique du Conseil de développement

Conseil de développement 2019-2022 - Décisions communautaires

2018.

Création du Conseil de développement de Mellois en Poitou (obligation légale)

Composition : 4 collèges de 15 membres (citoyens ; acteurs sociaux-économiques et associatifs; élus non communautaires; « Culture, Tourisme, Patrimoine, Pays d'Art et d'Histoire »)

2019. Désignation de 60 membres pour un mandat de 3 ans

Assemblée générale plénière du Conseil de développement – mars 2023

2 2021. Une année de transition

AG le 3 juin 2021 (il n'y en avait pas eu depuis novembre 2019)

- Présentation des rapports d'activités 2019 et 2020
- Nombreuses **démissions** de 2020 actées : 25 membres restant en juin 2021
- **Présentation du travail du groupe Mobilité-Accessibilité.** Décision de prolonger la vie du groupe jusqu'à échéance du mandat (c'est le seul des 3 groupes de travail qui a perduré)
- **Création d'un groupe de travail « CODEV 2022 » pour travailler sur le renouvellement**

AG le 11 janvier 2022

- **Validation des documents cadres (ré)écrits par le groupe de travail CODEV 2022 :**
 - Pacte de coopération avec la Communauté de communes
 - Charte
 - Règlement intérieur

Assemblée générale plénière du Conseil de développement – mars 2023

Résultats des travaux : Mobilité

**Le travail du groupe « Mobilité-Accessibilité »
est présenté au Bureau communautaire le 8 avril 2021.**

**Il est ensuite diffusé aux communes par le CODEV
et mis en ligne sur le site internet de la Communauté de communes**

**C'est la première contribution du Conseil de développement de Mellois en Poitou,
réalisée malgré une situation socio-sanitaire inédite**

4

Résultats des travaux : « CODEV 2022 »

1. Redéfinir les rôles et missions en partenariat avec les élus

Le Conseil de développement est une **instance participative de débats et de propositions qui accompagne la collectivité.**

Ses missions sont :

- Formuler des avis consultatifs de manière indépendante et dans l'intérêt général du territoire et de sa population
- Proposer des contributions sur des enjeux du territoire de Mellois en Poitou
- Être un espace de partage de points de vue, d'idées et d'expériences singulières
- Faire émerger la parole au sein de la population et la relayer
- Participer à l'animation du territoire en créant du lien entre acteurs.

Par ailleurs, il collabore au développement, à l'animation et aux travaux des coordinations régionale et nationale des Conseils de développement.

Assemblée générale plénière du Conseil de développement – mars 2023

4

Résultats des travaux : « CODEV 2022 »

2. Rétablir les relations avec la Communauté de communes

Relations avec la Communauté de communes

- 2 réunions de bureau par an dédiées à la coordination avec la Communauté de communes (invitation de la Vice-Présidente déléguée ainsi que de deux conseillers communautaires)
- Présentation croisée des rapports annuels d'activités

Saisines

La Communauté de communes peut vous saisir sur toute question relevant de sa compétence ou de son territoire.

Toute saisine est accompagnée d'une note permettant de cadrer la problématique, les objectifs et les attentes de la collectivité notamment en termes de calendrier.

Réponse motivée de prise en compte de tout avis.

Auto-saisines

Le Conseil de développement peut s'autosaisir sur toute question relative au périmètre de la Communauté de communes Mellois en Poitou.

Toute nouvelle auto-saisine est annoncée par une note d'opportunité destinée à la Présidence de la collectivité.

La Présidence se prononce, sous 40 jours, sur l'opportunité, la pertinence, les objectifs et le calendrier de travail. Elle explicitera notamment les liens éventuels avec les réflexions et/ou politiques en cours au sein de la collectivité

4

Résultats des travaux : « CODEV 2022 »

3. Garantir l'accompagnement par la Communauté de communes

Moyens humains

- Accompagnement par la Direction Projet de territoire et ingénierie territoriale (1/2 ETP)
- Possibilité de solliciter l'audition des agents de la collectivité

Moyens matériels

- Salles de réunion avec leur matériel informatique
- Adresse email pour la communication extérieure : conseildededeveloppement@melloisenpoitou.fr.
- Page du site internet de la communauté de communes
- Accès aux documents de la collectivité permettant l'avancée des travaux

Moyens financiers

Budget annuel de 1500 € (pour l'organisation des rencontres, les frais de mission hors du territoire ou des prestations extérieures)

Installation du Conseil de développement – 12 mars 2022

4

Résultats des travaux : « CODEV 2022 »

4. Redéfinir la composition et les modalités de recrutement

Conseil de développement 2019-2022 - Décisions communautaires

2018. Création du Conseil de développement de Mellois en Poitou (obligation légale)

Composition portée à 4 collèges de 15 membres

2019. Désignation de 60 membres pour un mandat de 3 ans

Conseil de développement 2022-2025 - Décisions communautaires

2021. Renouvellement du Conseil de développement de Mellois en Poitou (sans obligation légale)

Modification de la composition : suppression des collèges, 36 à 50 membres :

parité h/f et diversité en termes d'âge, de lieu de résidence et d'expérience

2022. Sélection des candidatures par un jury mixte (Vice-présidents et membres sortants)

Désignation de 47 membres (liste principale + 9 sur liste complémentaire) pour un mandat de 3 ans

Installation du Conseil de développement – 12 mars 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_02-DE



Les Arcades
2, place de Strasbourg
79500 MELLE
T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr